



Centre régional d'études,
d'actions et d'informations,
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité

2025

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES *

Des établissements et services privés et publics
du secteur social et médico-social

1^{er} semestre

A compter du 1er janvier 2025, le taux de la contribution volontaire est de :

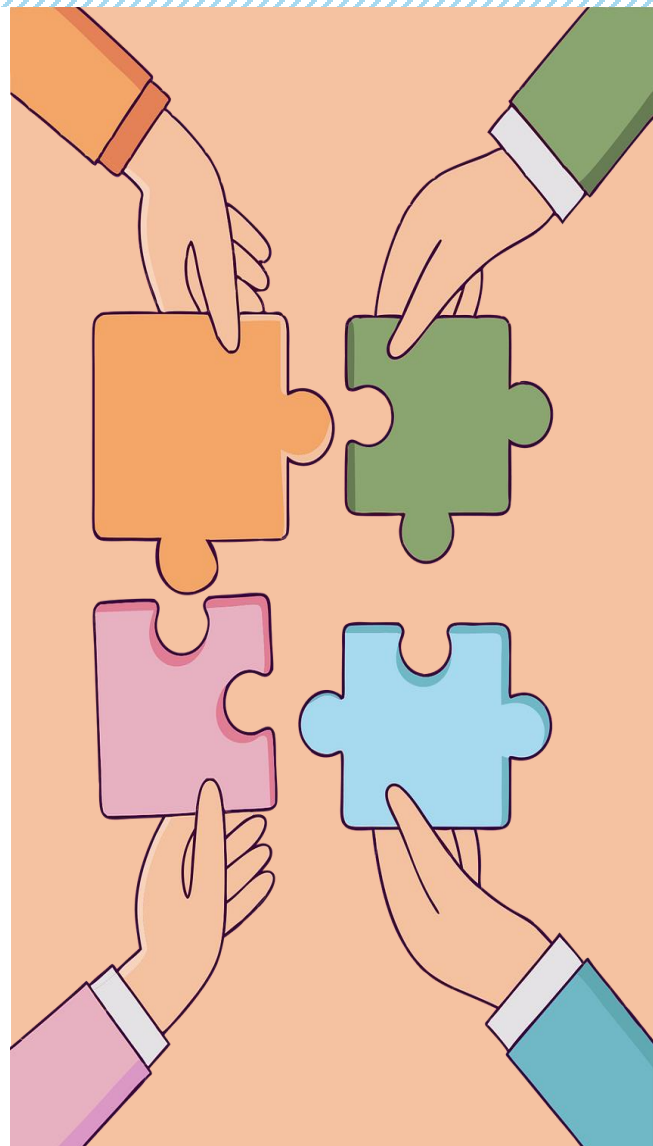
* 0.140 € (par jour de présence) pour les établissements et services à prix de journée

* 0.038 € pour les services fonctionnant à l'acte.

(décision de l'Assemblée générale du 28 juin 2024)



8, avenue des Thébaudières
BAL n° 59 - CP 30406
44804 ST-HERBLAIN CEDEX



02 28 01 19 19



info@creai-pdl.fr



www.creai-pdl.fr



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES au CREA I Pays de la Loire

2025

1^{er} semestre 2025

Journées réalisées x 0,140 € =

Actes (AEMO) réalisés X 0,038 € =

TOTAL 1^{er} VERSEMENT =

Réglé le

Chèque n° Ou Virement

Montant :

Cachet du CREA I

1^{er} semestre 2025

Journées réalisées x 0,140 € =

Actes (AEMO) réalisés X 0,038 € =

TOTAL 1^{er} VERSEMENT =

Réglé le

Chèque n° Ou Virement

Montant :

Association gestionnaire :